

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

29/01/2019

Dossier complet le :

29/01/2019

N° d'enregistrement :

2019-7801

**1. Intitulé du projet**

Réalisation d'un forage de secours dans l'aquifère du Jurassique pour l'alimentation en eau potable de la commune de Villeneuve-sur-Lot

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Départemental Eau 47

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Geneviève LE LANNIC, présidente du syndicat

RCS / SIRET

2 5 4 7 0 2 4 9 1 0 0 0 1 3

Forme juridique

Etablissement public syndicat mixte

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 27 a                              | Réalisation d'un forage de secours d'environ 600 m de profondeur captant l'aquifère du Jurassique  |

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Réalisation d'un forage de secours pour l'alimentation en eau potable de la commune de Villeneuve-sur-Lot. Ce forage est réalisé dans le but de pérenniser l'alimentation en eau potable du secteur de Villeneuve-sur-Lot actuellement alimenté par une prise d'eau dans le Lot. Le forage ne sera exploité qu'en cas de pollution sur le Lot.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le principal objectif est de pouvoir se prémunir d'une éventuelle pollution sur le Lot ou d'une défaillance de l'usine.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le forage sera réalisé sur la commune de Villeneuve-sur-Lot dans l'enceinte de l'usine de traitement.

Il sera réalisé jusqu'à environ 600 m de profondeur dans l'objectif d'exploiter l'aquifère du Jurassique. L'ouvrage sera réalisé dans les règles de l'art conformément à l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le débit objectif est fixé à 120 m<sup>3</sup>/h. Le débit d'exploitation réel sera fixé à l'issue des essais de pompage. En fonction des résultats obtenus, Eau 47 envisagera la réalisation de 1 ou 2 forages supplémentaires permettant d'atteindre le débit d'objectif global de 350 m<sup>3</sup>/h.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du forage relèvera des procédures réglementaires suivantes :

- Du code de l'environnement, articles R214-1 à R214-56,( 1.1.1.0 déclaration ),

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques  | Valeur(s) |
|---|-----------|
| Création d'un forage de secours captant l'aquifère du Jurassique sur la commune de Villeneuve-sur-Lot |           |
| Profondeur prévisionnelle: 600 m  |           |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue Winston Churchill  
47300 VILLENEUVE SUR LOT

Coordonnées Lambert 93:  
X: 518 578  
Y: 6 369 850

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Villeneuve-sur-Lot est concernée par un plan de prévention des risques inondation et instabilité des berges, approuvé en date du 24 juillet 2014  |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La parcelle de l'usine section EP n°243 est située dans le périmètre de protection de la prise d'eau de Pontous.  |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 4,5 km de la zone d'étude. Il s'agit du site "Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes" (FR7200733) |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Dans le cadre de la réalisation des travaux, l'ouvrage sera développé et des essais de pompage seront menés. Les eaux extraites seront issues de l'aquifère du Jurassique. Il sera réalisé un essai de pompage longue durée 72h et un essai par palier constitué de 4 paliers d'une heure. |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le forage sera réalisé dans l'enceinte de l'usine de traitement existante.   |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à plus de 4,5 km du site Natura 2000 le plus proche. L'aquifère du Jurassique capté par le nouveau forage est captif sur le secteur d'étude, il n'est donc pas en lien avec le réseau superficiel.  |

|                  |  |  |  |   |
|------------------|--|--|--|---|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |   |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   | Le projet se situe en zone orange vis à vis du PPR d'instabilité des berges. Les prescriptions associées à cette zone concernent essentiellement la réalisation de nouvelles constructions. La réalisation du forage ne constitue pas un risque pour la stabilité des berges, les terrains traversés étant tubés et cimentés à l'extrados sur les 250 premiers mètres. Une attention particulière sera portée lors de la foration des premiers mètres et un suivi des berges par inclinomètre sera réalisé en phase chantier. |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>  |   |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | Les machines seront insonorisées selon la réglementation en vigueur. Les habitations les plus proches feront l'objet d'un constat d'huissier en début de chantier. Sauf contraintes de chantier exceptionnelles, les travaux seront exécutés sur la plage horaire 7h-20h, excepté dimanches et jours fériés. L'entreprise devra se conformer à la réglementation municipale éventuelle.   |

|                  |   |                                     |                                     |   |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Emissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>Lors de la réalisation des essais de pompage, les eaux extraites seront rejetées dans le Lot via un réseau d'eau pluvial situé à proximité du site. Le rejet s'effectue à l'aval de la prise d'eau du Lot. Des bacs de décantation seront mis en place avant rejet au milieu naturel permettant un abattement des MES.</p> <p>Dans le cas d'utilisation d'acide, les eaux extraites seront neutralisées à l'aide d'une solution de chaux dans un bassin tampon. Le pH sera contrôlé avant rejet.</p> |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |



|   |   |                          |                                     |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le forage sera réalisé dans les règles de l'art conformément à l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003.

Concernant la partie rejet des eaux de pompage dans le Lot. Le volume rejeté sera d'environ 10 800 m<sup>3</sup>/j sur 72h pour un débit max de 150 m<sup>3</sup>/h. Le débit de référence pour les basses eaux du Lot est de 60 m<sup>3</sup>/s. Le volume de rejet ne représente que 0,0007% du débit d'étiage du Lot. Le rejet n'aura donc aucune incidence quantitative et qualitative sur le Lot.

Concernant la partie instabilité des berges, cet aspect est traité en annexe n°7 du document annexé.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature du projet (réalisation d'un forage) et de son implantation en zone urbaine, les principales problématiques concernent la ressource en eau. Le projet fera l'objet d'un dossier de déclaration loi sur l'eau pour la réalisation du forage et d'un dossier DUP pour la mise en place des périmètres de protection comprenant un dossier d'autorisation loi sur l'eau au titre des prélèvements. Les principales problématiques liées à la ressource seront traitées dans ces dossiers, il n'est donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | <input type="checkbox"/>            |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input checked="" type="checkbox"/> |

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
|       |

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Agen

le,

17 janvier 2019

Signature



## Annexe obligatoire n°1 : informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire



## Annexe obligatoire n°2 : plan de situation

Le tableau et les figures suivantes rappellent les coordonnées géographiques et cadastrales de l'ouvrage (Figures 1 et 2) :

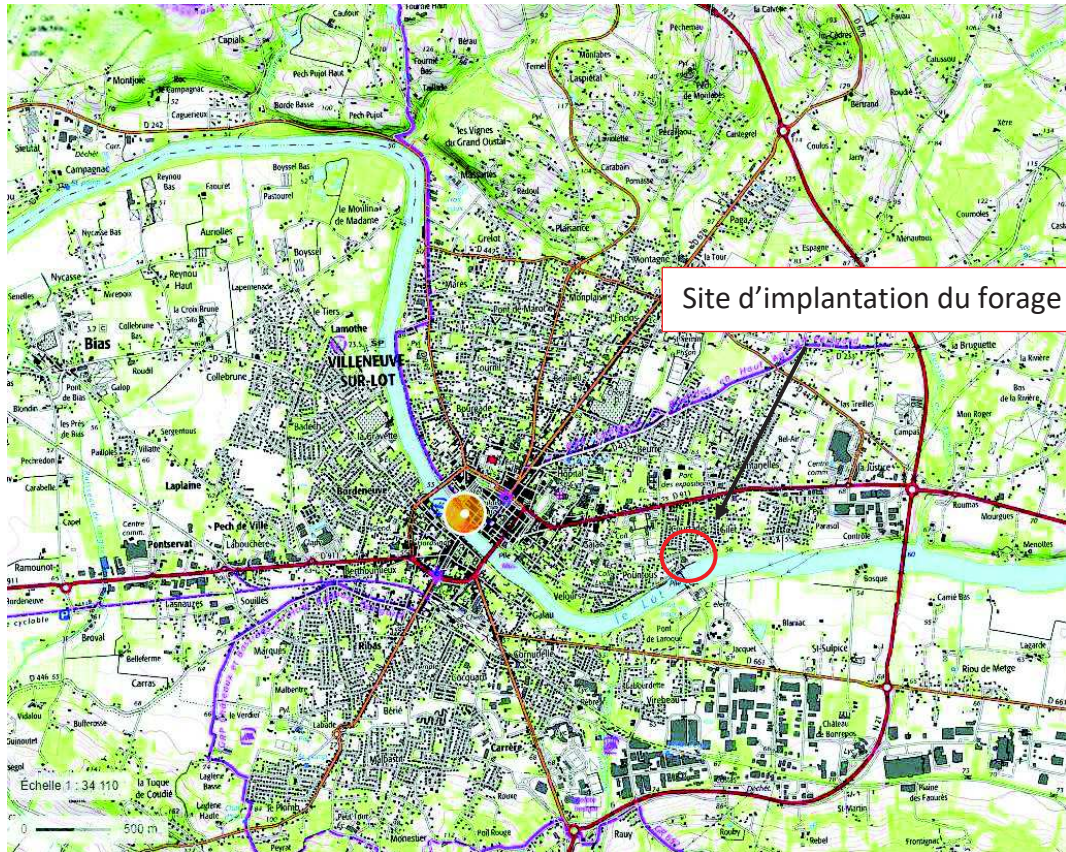


Figure 1: Carte IGN d'implantation du nouveau forage de secours





Figure 2: Photo aérienne de l'implantation du futur forage de secours

Tableau 1: Coordonnées du site

|                                       |                                 |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| Département                           | Lot-et-Garonne (47)             |
| Commune                               | Villeneuve-sur-Lot              |
| Section cadastrale                    | EP                              |
| Parcelle cadastrale                   | 243                             |
| Coordonnées géographique (Lambert 93) | X : 518578,6<br>Y : 6 369 850,7 |
| Altitude (mNGF)                       | 56,3                            |



## Annexe obligatoire n°3 : photographie du projet

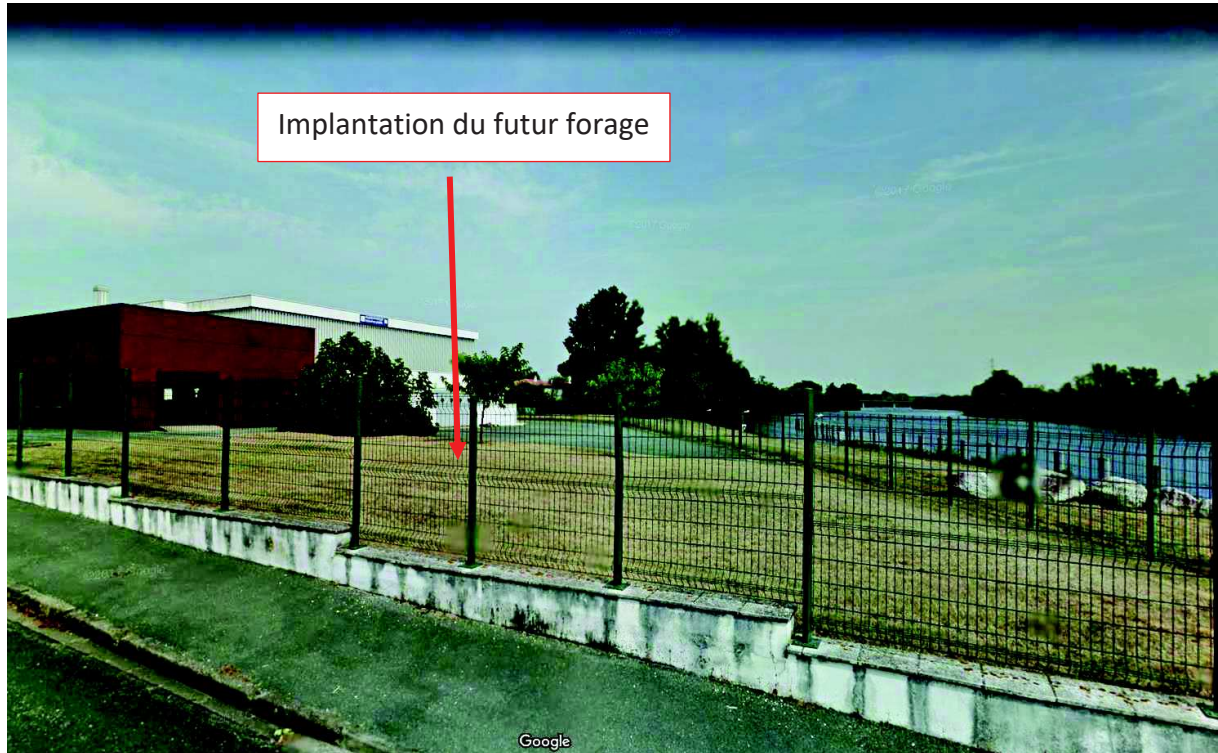


Figure 3 : Photo du site d'implantation dans l'enceinte de l'usine (24/10/18)



## Annexe obligatoire n°4 : plan du projet

Le forage de secours sera réalisé jusqu'à une profondeur prévisionnelle de 600 m et captera l'aquifère du Jurassique. La coupe géologique et technique prévisionnelle de l'ouvrage est présentée ci-après (Figure 4).





## Coupe technique et géologique du forage de Villeneuve-sur-Lot

Coupe lithologique

Coupe technique

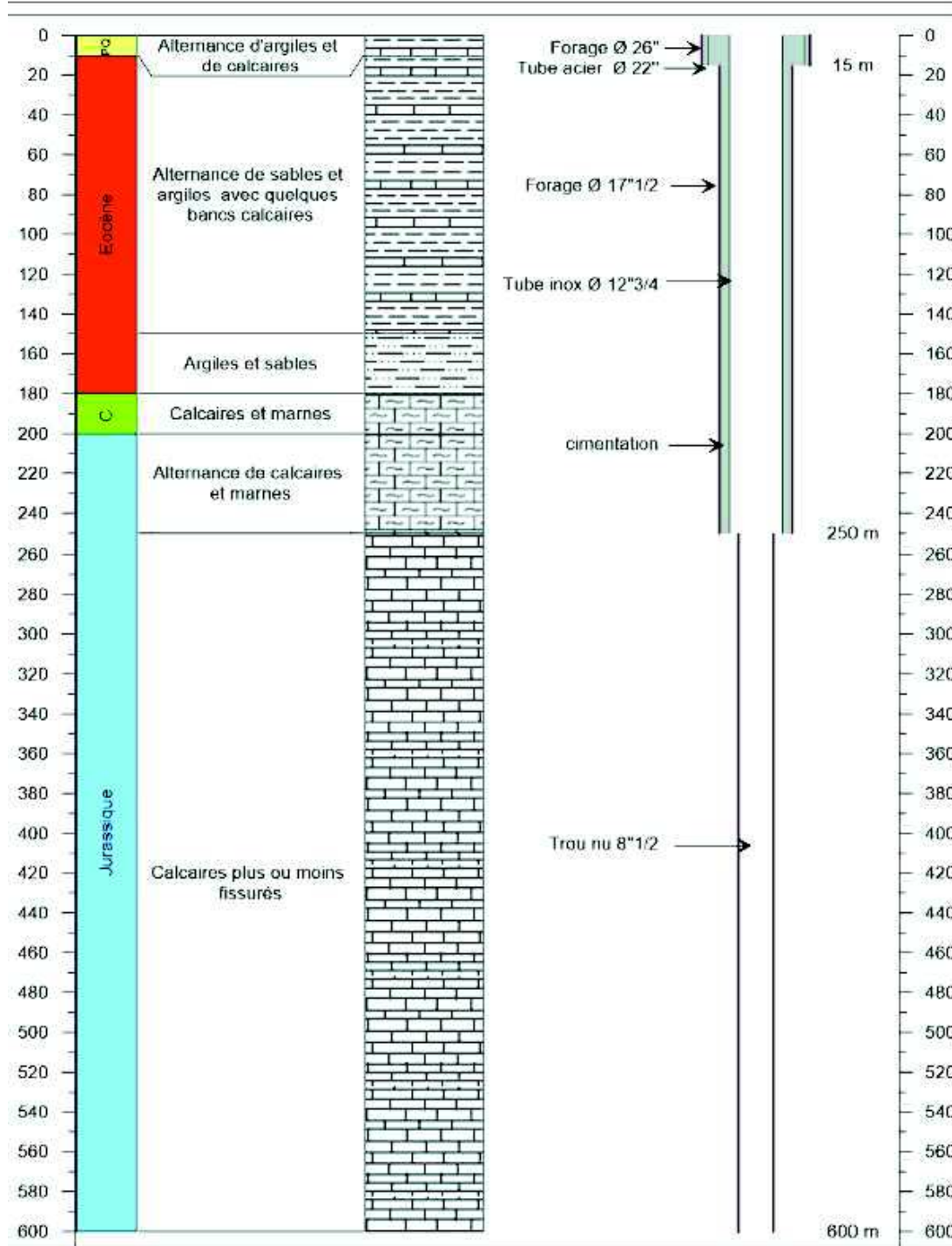


Figure 4: Coupe géologique et technique prévisionnelle



## Annexe obligatoire n°5 : plan des abords du projet

Le nouvel ouvrage sera implanté dans l'enceinte de l'usine de traitement existante. Il est situé à environ 35 m du Lot.

L'implantation du forage se situe dans une zone urbanisée avec la présence de pavillon résidentiel. Une action de communication conjointe EAU47 – Antea Group sera menée en amont de la réalisation des travaux auprès des riverains. L'entreprise de forage fera réaliser des constats d'huissier sur les habitations les plus proches.

Les travaux seront exécutés avec des engins aux normes et entretenus.

Les moyens nécessaires seront mis en œuvre par l'entreprise pour limiter les éventuelles émissions de poussières.

Sans préjudice de l'application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et sauf contraintes de chantier exceptionnelles, les travaux seront exécutés du lundi au vendredi en poste long (intervalle maximum : 7 h - 20h) et arrêtés la nuit et le week-end.





**Figure 5 : Occupation du sol à proximité du site d'implantation du futur forage (vue aérienne extraite de Géoportail)**

D'après le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Villeneuve-sur-Lot, le projet se trouve en zone UB. Le projet est compatible avec le règlement de la zone.



## Annexe obligatoire n°6 : localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 4,5 km au sud-est de la zone d'étude sur la rive gauche du Lot. Il s'agit du site « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes » (FR7200733).

**Le site d'étude n'est pas localisé au sein d'une zone Natura 2000. Les travaux de réalisation du nouveau forage n'auront pas d'impact sur la zone la plus proche. L'aquifère capté étant captif il n'existe pas de relation hydraulique entre l'aquifère du Jurassique et les eaux superficielles.**

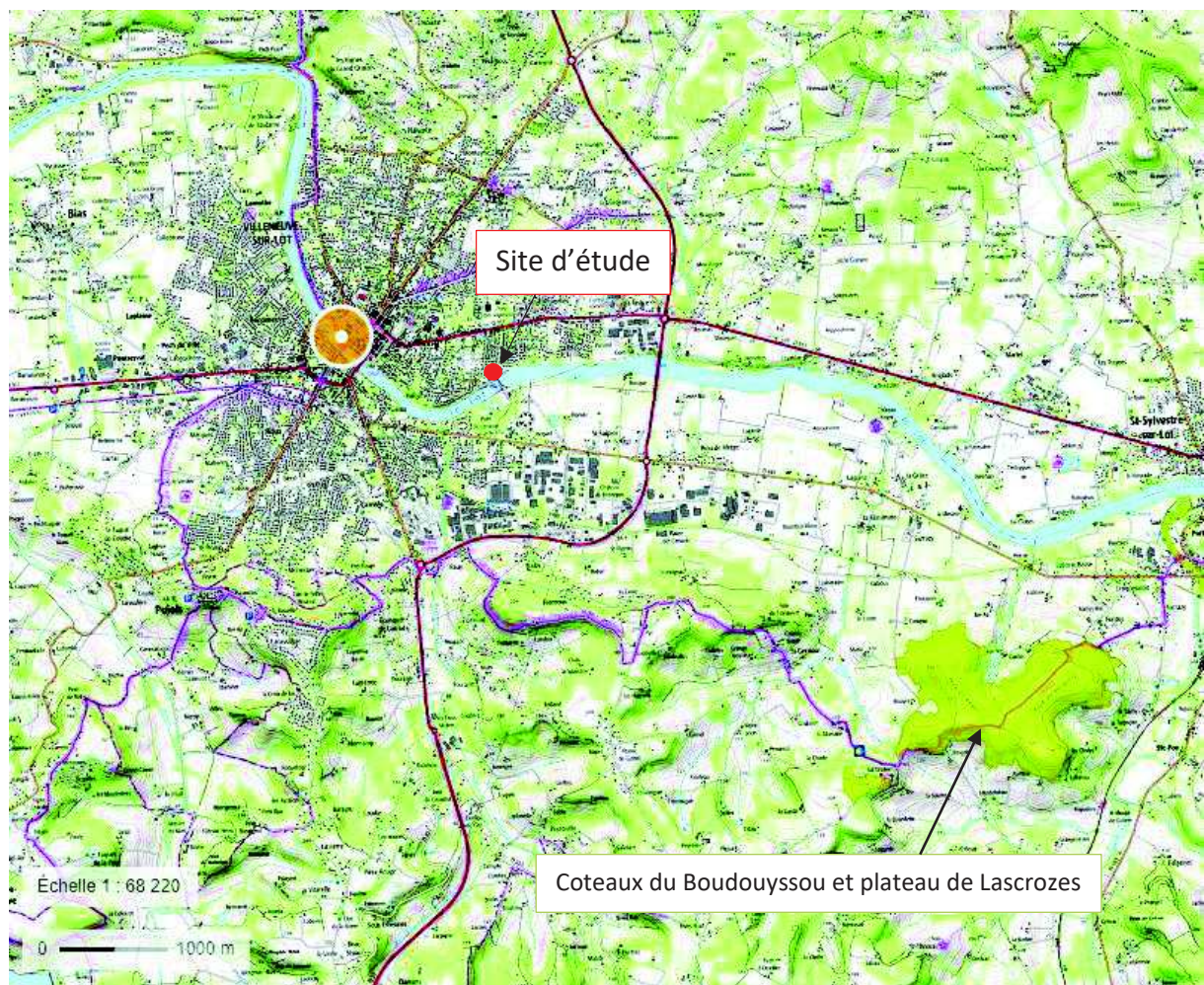


Figure 6: Localisation du projet vis à vis des zones Natura 2000



## Annexe n°7 : Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

La commune de Villeneuve-sur-Lot est concernée par un plan de prévention du risque inondation et d'instabilité des berges du Lot, approuvé le 24 juillet 2014. D'après la cartographie disponible sur le site de la DDT 47, la zone d'étude se situe en dehors de la zone inondable mais en zone orange de la carte d'instabilité des berges du Lot.



Figure 7: Extrait de la cartographie du PPRI de Villeneuve-sur-Lot (source : DDT 47 – Cartélie)

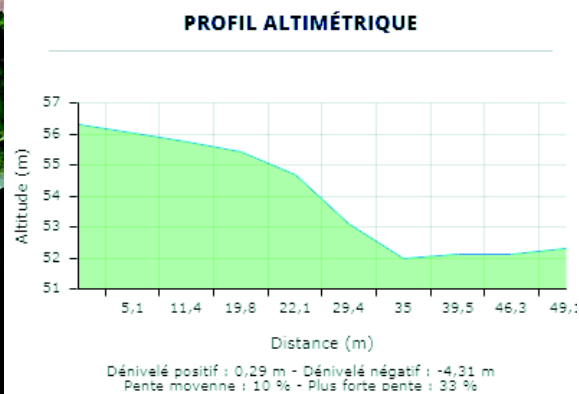


La zone orange correspond à un secteur hors zone d'aléa, constructible avec prescriptions. Les prescriptions applicables à la zone orange sont présentées en annexe 8 de cette note.



**Figure 8: Localisation du projet vis à vis de la zone du PPR instabilité des berges**

La figure ci-après présente le profil altimétrique entre l'implantation du nouveau forage et le Lot. Le nouveau forage sera réalisé à environ 20 m de la crête de digue. La digue présente une pente douce, elle n'est pas fragilisée et est végétalisée au droit de la zone d'étude ce qui participe à son maintien. De plus, elle est maintenue par un ponton béton lequel repose sur des fondations profondes. La réalisation de travaux de forage à cette distance n'entraîne pas de risque lié à la déstabilisation des berges.



**Figure 9 : Profil altimétrique de la digue au droit du projet**





Figure 10 : Photographies de la digue



EDF a été informée et consultée concernant le projet de réalisation de forage. EDF a notifié dans un courrier présenté ci-après l'absence théorique de risque concernant les « berges et l'aménagement de Villeneuve-sur-Lot ».

EDF a souhaité qu'une surveillance rapprochée avec un dispositif approuvé soit proposée lors des travaux de foration.

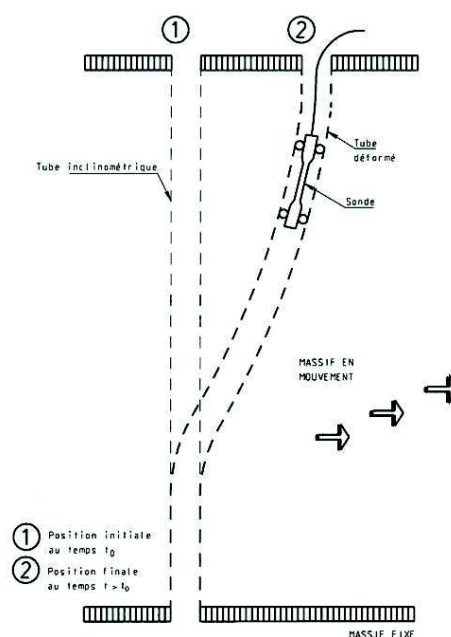
La méthodologie proposée par les géotechniciens d'Antea Group est détaillée ci-après :

- mise en place d'un tube inclinométrique dans un sondage destructif de 20 m de profondeur réalisé à quelques mètres en amont de la crête de talus, pour s'assurer de l'absence de tout mouvement sur la berge lié à la surcharge de l'atelier de forage et/ou les travaux de foration dans les premiers mètres ;
- Compte tenu des délais du phasage de la réalisation des travaux de forage et de la concentration du risque pendant la première phase de forage lors de la pose du tube 20'' à 15 m nous proposons la fréquence de mesure suivante :
  - Phase de foration 26'' / tubage 22'' jusqu'à 15 m → 2 mesures par jour → durée prévisionnelle du suivi : 1 semaine → 10 mesures) ;
  - Phase de foration 17''1/2 / tubage 12''3/4 jusqu'à 250 m → 1 mesure par semaine → durée prévisionnelle du suivi : 1 mois → 4 mesures) ;
  - Suite du chantier → 1 mesure par mois → durée prévisionnelle du suivi : 5 mois → 5 mesures).

En cas d'anomalie sur la mesure le chantier sera interrompu et les différents acteurs alertés.

Le pas de suivi pourra ensuite être adapté en fonction des éventuels mouvements constatés ou non.

Le suivi fera l'objet d'une note de synthèse à l'issue de cette période de suivi.







GEH Lot-Truyère  
Groupement de Temple  
La Gazaille  
47110 LE TEMPLE SUR LOT

Syndicat Départemental Eau47  
997 av du Dr Jean Bru  
47031 Agen Cedex  
tel : 05.53.68.48.41  
port : 06.47.36.58.59

Le Temple Sur Lot, le 17/12/2018


Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, je vous confirme que théoriquement votre projet de forage n'aura pas de conséquences sur les berges et l'aménagement de Villeneuve sur Lot.  
Cependant, est-il possible d'établir une surveillance rapprochée lors du forage avec un dispositif approuvé ?

En complément, un point régulier est à planifier pour partager sur l'avancement de votre projet.

Je reste à disposition pour tout complément.

Antony SOLER  
Responsable du Groupement d'Usines de Temple  
Tél : 05 53 88 30 51  
Port : 06 47 92 30 46  
Mail : antony.soler@edf.fr



Division Production  
Ingénierie Hydraulique  
UP CENTRE  
GEH LOT – TRUYERE

GU de Temple  
La Gazaille  
47110 Le Temple Sur Lot

Téléphone 05 53.88.30.66  
Télécopie 05.53.88.30.50

Page 1/1



### Observation sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.





  
antea<sup>®</sup>group